

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au 1.2.3), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.1), M. Yannick POUJET (jusqu'au 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.2.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champoux :** M. Philippe COURTOT (représenté par M. Patrice BESAND) **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 3.1) **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Franois :** M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK (jusqu'au 5.6) **La Vèze :** Mme Catherine CUNET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE (jusqu'au 1.2.3) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (jusqu'au 5.7) **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAYEREL

Étaient absents : **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Fanny GÉRDI-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON **Beure :** M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Franois :** Mme Oriane DELAGUE **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** Mme Corinne PETER **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN **Thise :** Mme Laurence GUIBRET

Secrétaire de séance : M. Alain PARIS

Procurations de vote :

Mandants : F. ALLEMANN, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.2.4), L. FAGAUT, F. GÉRDI-DJAOUAT, A. GHEZALI, P. GONON, J. GROSPERRIN, S. JOLY, M. OMOURI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 2.2), K. ROCHDI (à partir du 5.1), M. SEBBAH, L. SIMON, A. VIGNOT (jusqu'au 0.1), P. CHANEY, P. GUILLAUME (jusqu'au 3.1), O. DELAGUE, M. FELT, J.M. CAYUELA, P. BELUCHE, F. LAIDIE (à partir du 1.2.4), L. GUIBRET

Mandataires : G. CHALNOT, D. DARD (à partir du 1.2.4), S. PESEUX, C. MICHEL, M. LOYAT, M.L. DALPHIN, P. BONNET, C. LIME, M. VIENET, N. BODIN, I. SUGNY (à partir du 2.2), R. REBRAB (à partir du 5.1), L. CROIZIER, T. BIZE, F. PRESSE (jusqu'au 0.1), J. BAYEREL, C. BOTTERON (jusqu'au 3.1), E. PETIT, S. RUTKOWSKI, M.C. MARTINET, C. BITSCHENE, A. AVIS (à partir du 1.2.4), A. LORIGUET

Délibération n°2014/002661

Rapport n°1.1.5 - Budget annexe « Déchets » et tarifs 2015

Budget annexe « Déchets » et tarifs 2015

Rapporteurs : Gabriel BAULIEU et François LOPEZ, Vice-Présidents

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire	
BP 2015	Montant prévu au BP 2015 : Redevance des ménages : 12 770 K€ Redevance des non ménages : 2 787 K€

Résumé :

Le nouveau projet de mandat de la Direction Gestion des Déchets tout comme celui du SYBERT sont à ce jour en cours d'élaboration. Leur niveau d'avancement actuel ne permet pas leur déclinaison financière à l'occasion de ce projet de budget. Ce projet prend en considération les différentes hypothèses d'évolution connues à ce jour. Le montant moyen de Redevance à percevoir sur les ménages s'établira à 72,4 € HT par habitant soit un montant identique à celui de 2014.

Ce rapport vous présente donc le budget annexe de la Gestion des déchets et les différents tarifs. La hausse moyenne des tarifs nécessaire à l'équilibre de ce budget pour 2015 s'établira à 1,4 %.

Pour mémoire le budget annexe déchets étant assujéti à la TVA, l'ensemble des chiffres figurant dans ce rapport sont présentés en euros hors taxe.

Budget annexe « Déchets »

I. Le projet de mandat communautaire

A/ Rétrospective sur le mandat écoulé 2008-2014

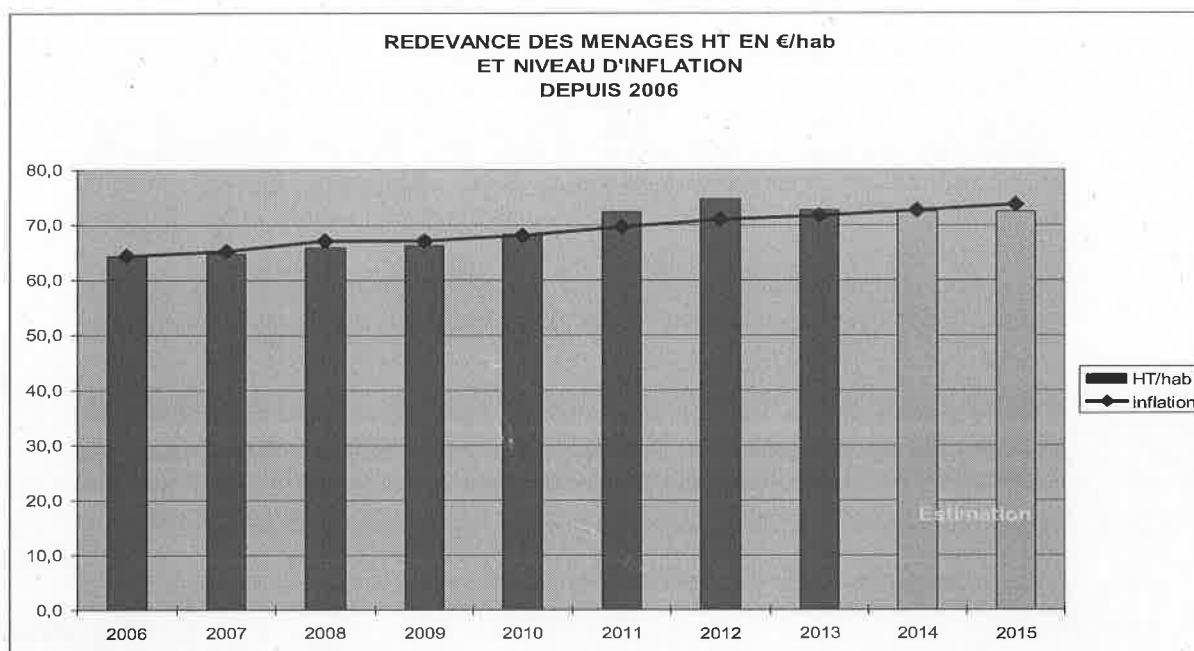
Bilan du projet de mandat écoulé :

- mise en place effective depuis le 1^{er} septembre 2012 de la nouvelle Redevance Incitative (RI),
- réalisation d'un règlement de collecte et de facturation communautaire (Cf. Conseil communautaire du 28 juin 2012),
- développement de la sectorisation des collectes en porte à porte sur les 5 jours ouvrables de la semaine avec mode de rattrapage de jour férié unique,
- harmonisation du geste de tri par l'uniformisation des consignes
- adaptation et optimisation permanente des tournées de collecte pour prendre en compte au fil de l'eau :
 - les modifications de comportement des usagers,
 - les modifications liées aux aménagements de voirie notamment dans le cadre du chantier du tramway,
 - les modifications d'aménagement urbain,
- mise en place de nouveaux applicatifs métiers : optimanager, plateforme d'accueil téléphonique, recipient...,
- réalisation de la partie gestion des déchets du portail accueil citoyen (Emoi),
- formation des agents nécessaire aux évolutions des outils métier,
- densification du réseau de PAV verre

I. Evolution de la redevance des ménages en € par an et par habitant depuis 2006

L'ensemble des chantiers de ce projet de mandat 2008-2014 a pu être réalisé à coût constant pour les ménages. Compte tenu de l'inflation, le coût par habitant de la redevance des ménages est resté relativement stable sur la période (CF : graphe ci-après).

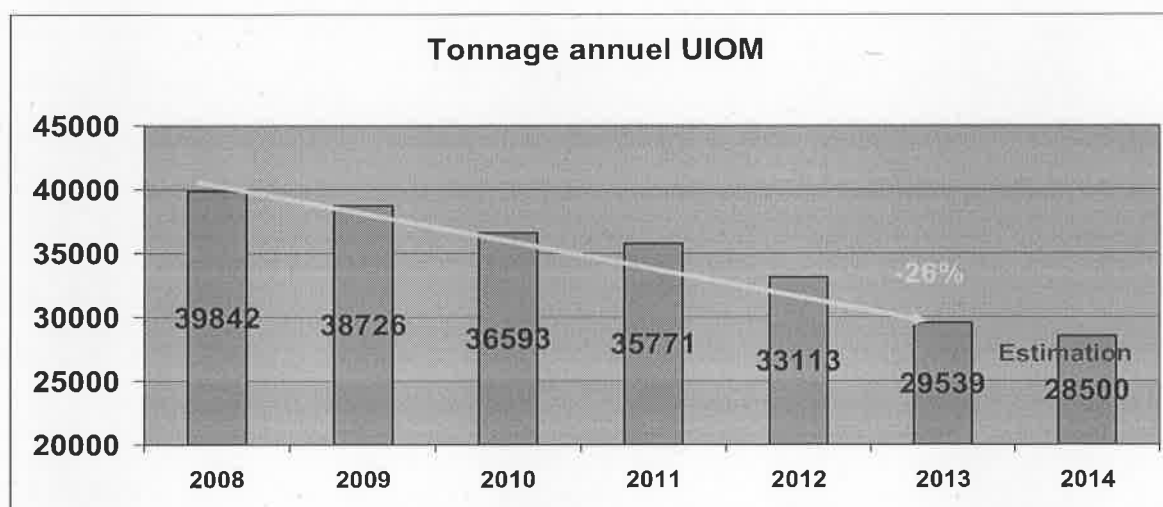
Il est rappelé que durant cette même période, le service a du indirectement faire face, outre les charges de déploiement de la RI, à plusieurs dépenses importantes avec notamment les mises aux normes des outils industriels de traitement, la réhabilitation des anciennes décharges ainsi que l'instauration de la TIPP sur l'incinération dans le cadre du Grenelle de l'environnement.



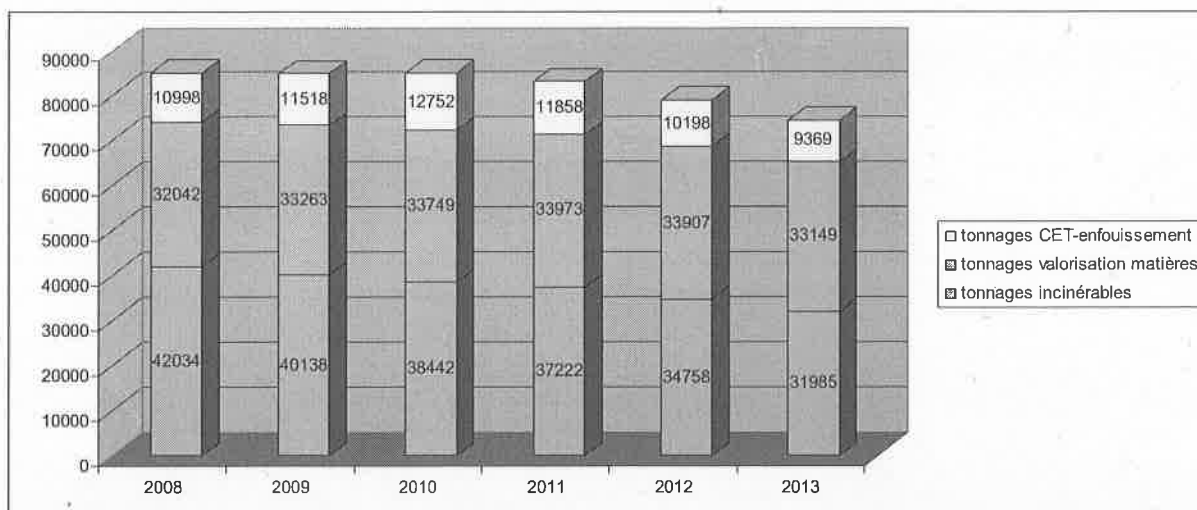
2. Evolution du tonnage de déchets depuis 2008

Le projet de mandat 2008-2014 en matière de gestion des déchets, adopté par le Conseil de Communauté lors de la séance du 21 octobre 2008 fixait notamment comme objectif majeur, une baisse globale du recours à l'incinération pour le traitement des déchets résiduels. Cet objectif était fixé à -20 % à l'horizon 2014.

La baisse réelle constatée s'est établie à - 26 % sur la période 2008-2013.



3. Evolution du taux de recyclage depuis 2008



B/ Contour du projet de mandat à venir

Le nouveau projet de mandat de la Direction Gestion des Déchets tout comme celui du SYBERT sont à ce jour en cours d'élaboration. Leur niveau d'avancement ne permet pas encore de le décliner financièrement à l'occasion de ces orientations budgétaires.

Les points essentiels en cours de préparation :

- évolution/amélioration des modes de gestion des OM en zone d'habitat collectif dense :
 - conditions de pré collecte des déchets (présentation) dans le cadre des programmes PRU,
 - sur les thèmes portés par l'actuel dispositif LIFE dont l'échéance est fixée au 30 juin 2015 :
 - sensibilisation des familles aux leviers de diminution des quantités d'OMR et de maîtrise de leurs charges,
 - accompagnement des organismes logeurs à l'optimisation de leurs contrats,
- déclinaison d'un projet global portant sur les 59 communes du Grand Besançon relatif à l'amélioration des conditions d'exécution de la collecte (suppression des situations accidentogènes),
- poursuite des réflexions visant à maintenir et améliorer l'efficacité de la collecte.

Les points susceptibles d'impacter la DGD :

- modification des périmètres géographiques des EPCI,
- Modification des périmètres de compétences du Grand Besançon (étude SYBERT en cours et transfert du PAL à venir).

C/ Contour du projet SYBERT

Les choix issus des études menées actuellement par le SYBERT pourront impacter les grands bisontins. Ils portent sur :

- le devenir de l'UIOM,
- le périmètre d'intervention du SYBERT,
 - déchets des ménages et DIB,
 - contrat Eco-Emballages,
 - déchetteries,
 - ...

II. Présentation du projet de budget 2015 par section

Ce projet de budget 2015 prend en considération les hypothèses d'évolution les plus probables en matière de production de déchets. Elles font l'objet d'une présentation détaillée à la rubrique traitement des déchets en section de fonctionnement.

Enfin, les données financières sont établies sur la base d'un périmètre géographique du Grand Besançon inchangé ainsi que sur l'hypothèse d'un maintien en activité du four 3.

A/ Section d'investissement

1. Les dépenses (1 002 K€ en 2015 contre 966 K€ en 2014)

a/ Les acquisitions de bacs roulants : 280 K€ (contre 420 K€ en 2014)

Pour mémoire, le programme d'acquisition de conteneurs et de puces en vue d'harmoniser les modalités de collecte sur le Grand Besançon a été réalisé en 2010 sur le secteur de la périphérie et en 2011 sur le secteur de la ville de Besançon.

La dotation désormais nécessaire à l'acquisition de conteneurs peut être diminuée à 280 K€ pour 2015. Ces crédits permettront :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon,
- la fourniture de pièces détachées et de puces d'identification,
- les demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers.

b/ Les acquisitions de Points d'Apport Volontaire : 200 K€ pour 2015 (contre 140 K€ à 2014)

Cette dotation va permettre de financer :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- la tranche annuelle relative au programme d'amélioration des modes de pré-collecte en zone d'habitat dense par l'implantation de PAV enterrés et semi-enterrés,
- de financer la part restant à la charge de la CAGB dans le cadre de l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés par les communes,

c/ L'acquisition de matériel roulant : 350 K€ pour 2015 (contre 240 K€ en 2014)

La rubrique véhicules est prévue à hauteur de 350 K€ pour 2015. Cette dotation permettra l'acquisition d'un véhicule poids lourd supplémentaire nécessaire à la collecte en PAV des déchets en habitat collectif dense ainsi que l'acquisition de systèmes de pesées adaptables sur les autres véhicules poids lourds de collecte en PAV de la DGD. Elle permettra également le renouvellement normal des véhicules légers et des petits utilitaires.

d/ Le remboursement de la dette en capital : 15 K€ en 2015 (rappel 2014 : 14 K€)

Pour mémoire, la dette actuelle du budget annexe déchets est constituée d'un emprunt qui arrivera à échéance fin 2017.

L'encours global au 1^{er} janvier 2015 s'élèvera à 45 K€ soit 0,25 € par habitant.

2. Les recettes (1 002 K€ en 2015 contre 966 K€ en 2014)

a/ Les amortissements : 1 000 K€ pour 2015 (rappel 2014 : 960 K€)

Les gros investissements réalisés dans le cadre du déploiement de la RI sont achevés. Le compte 28 amortissements enregistre une hausse de 40 K€ entre 2014 et 2015 pour s'établir à 1 000 K€.

b/ Le recours à l'emprunt

La capacité d'autofinancement du budget annexe étant suffisante, il n'est pas prévu, sauf événement exceptionnel et non prévisible, de recourir à l'emprunt sur 2015.

B/ Section de fonctionnement

I. Les dépenses (18 725 K€ contre 18 501 K€ en 2014 soit en hausse de 1,2 %)

a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT

Sur la base des éléments présentés en introduction, les prévisions relatives à cette rubrique ont été basées sur les hypothèses d'évolution les plus probables.

Ainsi, le montant du poste traitement des déchets pourrait s'établir à 9 868 K€ pour 2015 soit en hausse de 2,7 % en comparaison du BP 2014 qui s'élevait à 9 605 K€.

Prestation de tri des déchets recyclables
(1 758 K€ pour 2015 contre 1 740 K€ en 2014, soit +1 %)

Il est rappelé que le SYBERT a mis en service son centre de tri depuis le second semestre 2012. Le tarif à la tonne appelé par le SYBERT prend en compte la réalisation de ce centre de tri ainsi que les coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise de certains papiers, journaux et magazines. Les crédits prévus annuellement pour cette prestation prennent également en considération l'évolution de tonnages la plus probable à ce jour.

Les hypothèses d'évolution pour 2015 sont reprises dans le tableau suivant :

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Rappel BP 2014	12000	145 €/t	1 740 K€
Projet 2015	12000	146,5 €/t	1 758 K€

Valorisation des OM résiduelles
(3 080 K€ pour 2015 contre 3 068 K€ en 2014, soit +0,4 %)

Les prévisions 2015 sont établies sur l'hypothèse d'un maintien des fours dans la configuration actuelle et ne tiennent donc pas compte d'un éventuel arrêt du four 3, ni du détournement de déchets vers d'autres sites de traitement.

Les prix présentés tiennent compte d'une TGAP à hauteur de 4,16 € / t pour 2015 et de 4,08 € / t pour 2014.

Evolution estimée pour 2015

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
estimation 2014	30500	101,08 €/t	3 082 K€
Rappel projet BP 2014	29500	104 €/t	3 068 K€
Projet 2015	30000	102,68 €/t	3 180 K€

Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention et valorisation organique
(4 844 K€ pour 2015 contre 4 797 K€ en 2014, soit + 1 %)

Année	Déchetteries (€/hab.)	Prévention (€/hab.)	Administration (€/hab.)	Valorisation organique (€/hab.)	Total (€/hab.)	Prévision budgétaire
Rappel tarifs réels 2014	22,51	0,73	2,45	1,50	27,19	4 795 K€
Projet 2015	22,75	0,74	2,47	1,51	27,47	4 844 K€

Démantèlement des anciens fours sur le site de l'UIOM
(1 € / Habitant soit 177 K€)

Suite au débat d'orientations budgétaires du SYBERT, une somme de 177 K€ correspondant à 1 €/habitant est prévue au titre de l'année 2015 et concernera le projet de démantèlement des anciens fours d'incinération sur le site de l'UIOM.

b/ Les prestations de collecte des déchets

Collecte des déchets résiduels et recyclables
(1 462 K€ en 2015 identique à 2014)

Pour mémoire, la prestation de collecte des déchets résiduels et recyclables a fait l'objet du lancement d'un nouvel appel d'offres pour prendre en compte la fourniture par le titulaire de données liées à la pesée des déchets à partir des puces électroniques installées sur les bacs. Ce nouveau marché confié à la société VEOLIA, est entré en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012. L'indexation très favorable du marché en 2014 en raison notamment de la baisse de prix du poste carburant, permet de maintenir la prévision 2015 au niveau de celle prévue en 2014.

Collecte du verre
(0 K€ en 2015 contre 221 K€ en 2014)

Le marché de collecte du verre sur l'ensemble du Grand Besançon qui était assuré par la société COVED est arrivé à échéance le 30 juin 2014. Il a été décidé de ne pas reconduire ce marché à cette date et d'effectuer la collecte du verre en régie.

Ce nouveau dispositif a nécessité l'acquisition de 2 camions de collecte équipés d'une grue spéciale ainsi que l'embauche d'un chauffeur depuis le 1^{er} juillet 2014. Le gain financier attendu de cette reprise en régie se monte à 130 K€ par an.

Le tonnage annuel de verre collecté sur l'ensemble du Grand Besançon est d'environ 6000 tonnes.

Collecte du carton

Le nouveau marché avec la société SITA en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, s'établit sur la base d'un prix de 204,95 € par tonne de carton collectée. Sur la base d'un tonnage annuel estimé à 400 tonnes, ce tarif permet de maintenir l'estimation du coût de cette prestation à hauteur de 90 K€ pour 2015.

c/ Les dépenses de personnel

Globalement, le poste charges de personnel est estimé à 4 880 K€ en 2015 contre 4 680 K€ en 2014 soit en hausse de 200 K€.

Les crédits prévus pour 2015 tiennent compte des conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations...) intervenus et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2015, les mesures catégorielles ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité.

Cette dotation intègre les éléments suivants.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 18 décembre 2014
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

À périmètre constant :

- les mesures catégorielles :
 - en direction des agents de catégorie C (+ 5 points d'indice) : + 45 K€,
 - la participation de l'employeur au contrat groupe : + 10 K€,
- l'augmentation attendue des charges patronales de retraite : + 30 K€,
- GVT : 20 K€,
- la prorogation de la mission d'accompagnement à la mise en place de la RI en habitat collectif au-delà du 1^{er} semestre 2015 à hauteur de 4 agents (agents en CDD). Il est rappelé que cette mission est actuellement soutenue par l'Europe à hauteur de 50 % dans le cadre du projet LIFE jusqu'au 30 juin 2015 : 0 €.

Crédits spécifiques 2015 :

- l'embauche en contrat d'avenir d'un ambassadeur de tri en habitat social financé intégralement par les participations des bailleurs sociaux et par l'Etat : + 25 K€,
- l'impact sur une année pleine (6 mois en 2014) de l'embauche depuis le 1^{er} juillet 2014 d'un conducteur dans le cadre de la reprise en régie de la collecte du verre : + 20 K€,
- le départ en retraite non remplacé début 2015 d'un technicien en charge du projet tram : - 40 K€,
- l'incidence budgétaire liée au cumul des financements du CET du Directeur actuel à l'occasion de son départ et du poste du nouveau directeur arrivé le 15 octobre : + 90 K€.

d/ Les fournitures de régie (480 K€ en 2015 contre 440 K€ en 2014 soit + 9 %)

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie. L'acquisition de 2 véhicules supplémentaires dans le cadre de la reprise en régie de la collecte du verre à compter du 1^{er} juillet 2014 ainsi que le vieillissement normal du parc de BOM expliquent cette hausse.

e/ Les autres prestations (143 K€ en 2015 identique à 2014)

Il s'agit notamment des prestations de chargement du verre, de nettoyage des PAV et du recours à du personnel de collecte intérimaire. L'ajustement du montant de la prestation de chargement du verre suite à l'attribution de ce nouveau marché a permis de maintenir la dotation globale de ce poste au niveau de l'an passé.

2. Les recettes (18 801 K€ contre 18 501 K€ en 2014 soit en hausse de 1,6 %)

a/ Subvention (2 460 K€ en 2015 contre 2 110 K€ en 2014)

Il s'agit après la redevance du poste de recettes le plus important du budget.

La principale aide émane d'Eco-Emballages dont le soutien à la valorisation des déchets recyclables est évalué à environ 2 125 K€ pour 2015 compte tenu du tonnage estimé de déchets qui seront recyclés en 2014.

Un autre éco organisme, Eco Folio, soutient la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2015 s'élève à 210 K€.

Il est également prévu pour 2015 le reversement par le SYBERT d'une partie de subvention LIFE estimée à 75 K€, et correspondant au projet d'accompagnement en habitat collectif.

b/ Ventes matières (658 K€ en 2015 contre 725 K€ en 2014)

Ce poste a été également calé, pour la durée du PPIF, sur la base des hausses attendues des tonnages de matières vendues et sur la base des cours actuels de reprise des matières.

Il est à noter que la prévision de recettes à compter de 2015 tient compte d'une diminution de 50 K€ par an du montant de la reprise de verre correspondant à la déduction du coût de la prestation de son transport jusqu'à son lieu de traitement qui est désormais assurée directement par le preneur.

c/ La REOM

La Redevance Incitative est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2012. Pour mémoire, cette RI est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre par volume des bacs pour déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle même composée :
 - d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour déchets résiduels,
 - et d'une partie pesée dont l'assiette est constituée des poids de déchets résiduels présentés à la collecte.

Il est rappelé que ces assiettes ne varient pas directement en fonction d'éléments démographiques à caractère dynamique, mais en fonction du comportement attendu des usagers quant à leur gestion des déchets.

Conformément aux objectifs et aux prévisions, ces nouvelles assiettes ont diminué de façon significative au cours de ces deux dernières années. Cette érosion des bases devrait encore se poursuivre sur un rythme beaucoup moins élevé ces prochaines années jusqu'à atteindre une certaine stabilisation après appropriation des mécanismes de la RI par tous les usagers.

C'est pourquoi il convient d'anticiper au mieux ce comportement attendu de la part des usagers afin de ne pas mettre en péril l'équilibre des futurs comptes administratifs.

Cette anticipation signifie qu'un besoin identique de recettes de redevance à encaisser entre 2014 et 2015 (coût à l'habitant identique) se traduira nécessairement, en raison de la diminution programmée et même souhaitée des assiettes de facturation, par l'augmentation des différents tarifs unitaires composant la RI. Ainsi, la hausse moyenne des tarifs nécessaire pour 2015 **s'établira à + 1,4 %**.

Pour 2015, au vu des éléments connus à ce jour, la prévision globale en masse de la RI (ménages et non ménages) devrait se stabiliser au niveau de l'an passé.

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (176 339 habitants), le montant moyen de RI à percevoir sur les ménages s'établira à **72,4 € HT par habitant en 2015 soit un montant identique à 2014**.

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2015 s'élèvent ainsi à :

- 12 770 K€ pour la redevance des ménages
- 2 787 K€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...)

PROJET DE BUDGET DECHETS 2015 HT PAR CHAPITRE

BUDGET ANNEXE DECHETS					
	Fonctionnement		BP 2015	Investissement	
	Chapitre			Chapitre	BP 2015
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	12 794 671,00	16 Remboursement de capital	14 500,00
		012 Charges de personnel	4 860 000,00	20 Immobilisations incorporelles	25 000,00
		65 Autres charges de gestion courante	75 500,00	21 Immobilisations corporelles	851 000,00
		66 Charges financières	2 700,00	23 Immobilisations en cours	0,00
		67 Charges exceptionnelles	41 500,00	020 Dépenses imprévues	15 000,00
		022 Dépenses imprévues	5 000,00		
		Total opérations réelles	17 799 371,00	Total opérations réelles	905 500,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	999 900,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	96 400,00
		023 Virement à la section d'investissement	2 000,00		
		Total opérations d'ordre	1 001 900,00	Total opérations d'ordre	94 400,00
	TOTAL	18 801 271,00	TOTAL	1 001 900,00	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	16 216 671,00	13 Subventions d'investissement reçues	0,00
		74 Dotations, subventions et participations	2 460 000,00	16 Recours à l'emprunt	0,00
		75 Produits de gestion courante	500,00		
		77 Produits exceptionnels	2 500,00		
		013 Amortissements de charges	25 000,00		
		Total opérations réelles	18 704 671,00	Total opérations réelles	0,00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	96 400,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	999 900,00
				021 Virement de la section de fonctionnement	2 000,00
		Total opérations d'ordre	96 400,00	Total opérations d'ordre	1 001 900,00
		TOTAL	18 801 271,00	TOTAL	1 001 900,00

I. Introduction

La Redevance Incitative (RI) constitue, depuis 1^{er} septembre 2012, le nouveau mode de financement en lieu et place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et non ménagers assimilés.

Cette ultime étape est l'aboutissement d'un processus d'uniformisation du mode de financement sur tout le territoire du Grand Besançon, conformément à la législation en vigueur. Le niveau des tarifs est déterminé par le seul niveau de service aux usagers.

L'ensemble des tarifs figurant dans ce rapport permettent d'équilibrer le Budget Annexe Déchets dans le cadre des missions et des objectifs qui lui sont fixés.

Il est à noter qu'un simulateur de RI est proposé sur le site Web du Grand Besançon. Ainsi, chacun des usagers peut déterminer approximativement le montant de sa future facture selon les nouvelles modalités de facturation.

A titre indicatif également, le portail www.besancon-emoi.fr permet aux usagers résidents en habitat individuel d'avoir accès, à diverses informations et fonctionnalités (accès au contrat, paiement en ligne, etc.) mais aussi à ses informations personnelles de pesées et de levées. Les informations liées à la production en habitat collectif pourront être obtenues par l'intermédiaire des gestionnaires.

II. Rappel sur la composition de la Redevance Incitative

La Redevance Incitative est composée :

- d'une partie variable à la pesée calculée sur la base d'un tarif unique au kg de déchets résiduels collectés.
- d'une partie variable, dont le montant est fonction du volume du bac mis à disposition et du nombre de présentations de celui-ci à la collecte, quel que soit le niveau de service (c'est-à-dire quelle que soit l'adresse du lieu de présentation du bac). Il est précisé qu'une collecte par mois n'est pas facturée.
- d'une partie abonnement, dont le montant est fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition ainsi que du niveau de service correspondant au lieu de résidence de l'usager.

III. Niveaux de service proposés à tous les usagers selon les secteurs

Secteur	Zone tarifaire	Communes	Mode de collecte des déchets résiduels	Mode de collecte des déchets recyclables	Service complet (1)	Collecte du verre	Accès déchèteries
Besançon	A	centre ville	C2	PAV	OUI Intégré au tarif	PAV	OUI
	B	hors centre ville (2)	C1	C1	OUI En option payante	PAV	OUI
Autres communes	C	58 communes (3)	C1	C0,5	NON	PAV	OUI

C 1 = déchets collectés en bac et en porte à porte 1 fois par semaine

C 2 = déchets collectés en bac et en porte à porte 2 fois par semaine

C 0,5 = déchets collectés en bac et en porte à porte 1 fois par quinzaine

PAV = déchets collectés suivant la fréquence de remplissage des Points d'Apport Volontaire

(1) les ripeurs sortent, présentent et réintègrent les bacs après leur collecte

(2) Concerne Besançon hors centre ville et diverses rues de communes limitrophes bénéficiant du niveau de service de la zone tarifaire B

(3) Concerne les autres communes du GB sauf diverses rues de communes limitrophes bénéficiant du niveau de service de la zone tarifaire B

IV. Prix par kg de déchets résiduels collectés quelle que soit la zone tarifaire

Rappel 2014	2015	2015
0,207 € HT par kg	0,210 € HT par kg	0,231 € TTC par kg

V. Tarif de la levée par type de bac quelle que soit la zone tarifaire

Volume	60 L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	750 L	1100 L
Tarif 2015 HT	1,02 €	1,53 €	1,79 €	2,17 €	2,42 €	2,83 €	3,20 €	3,77 €
Tarif 2015 TTC	1,12 €	1,68 €	1,97 €	2,39 €	2,66 €	3,11 €	3,52 €	4,15 €
Tarifs 2014 HT	0,99 €	1,50 €	1,75 €	2,13 €	2,37 €	2,81 €	3,17 €	3,74 €

Il est précisé que chaque mois d'abonnement donne lieu :

- à deux levées non facturées sur la zone tarifaire A (Centre ville de Besançon)
- à une levée non facturée sur les autres zones tarifaires

VI. Tarifs de l'abonnement selon le niveau de service

Zone tarifaire A - Secteur du centre ville de Besançon

Prix de l'abonnement au service selon le volume et le type de bac proposé

Volume	60 L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	750 L	1100 L
Tarif 2015 HT	76,71 €	136,49 €	171,83 €	221,90 €	294,11 €	427,60 €	630,34 €	903,24 €
Tarif 2015 TTC	84,39 €	150,13 €	189,01 €	244,09 €	323,52 €	470,36 €	693,38 €	993,56 €
Tarifs 2014 HT	74,12 €	133,81 €	168,46 €	217,55 €	288,34 €	424,21 €	625,34 €	896,07 €

Zone tarifaire B - Secteur Besançon hors centre ville

Prix de l'abonnement au service selon le volume et le type de bac proposé

Volume	60 L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	750 L	1100 L
Tarif 2015 HT	67,75 €	114,88 €	143,35 €	183,61 €	244,27 €	352,65 €	517,92 €	739,89 €
Tarif 2015 TTC	74,53 €	126,37 €	157,69 €	201,97 €	268,70 €	387,91 €	569,71 €	813,88 €
Tarifs 2014 HT	65,46 €	112,63 €	140,54 €	180,01 €	239,48 €	349,85 €	513,81 €	734,02 €

Prix de l'option service complet selon le volume du bac

Volume	60 L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	750 L	1100 L
Tarif 2015 HT	8,43 €	16,85 €	20,60 €	27,15 €	38,39 €	56,19 €	85,21 €	122,66 €
Tarif 2015 TTC	9,27 €	18,54 €	22,66 €	29,87 €	42,23 €	61,81 €	93,73 €	134,93 €
Tarifs 2014 HT	8,18 €	16,36 €	20,00 €	26,36 €	37,27 €	54,55 €	82,73 €	119,09 €

Zone tarifaire C - Secteur ensemble des 58 communes du Grand Besançon

Prix de l'abonnement au service selon le volume et le type de bac proposé

Volume	60 L	120/140 L	240 L	500 L
Tarif 2015 HT	62,77 €	106,04 €	168,88 €	321,89 €
Tarif 2015 TTC	69,05 €	116,64 €	185,77 €	354,08 €
Tarifs 2014 HT	60,65 €	103,96 €	165,57 €	319,34 €

VII. Autres tarifs

A/ Les tarifs de remplacement des récipients

Capacité des conteneurs	Rappel Tarifs 2014 En € HT	Tarif 2015 en € HT	Tarifs 2015 TTC
60 litres	31,82	33,60	37,00 €
120/140 litres	31,82	33,60	37,00 €
240 litres	38,18	39,09	43,00 €
330 litres	66,36	68,18	75,00 €
500 litres	137,27	137,27	151,00 €
750 litres	155,45	155,45	171,00 €
1 100 litres	299,09	299,09	329,00 €

Le tarif « remplacement récipient » est appliqué en cas de remplacement du récipient entier après sinistre ou vol lorsque la responsabilité des services de la CAGB n'est pas engagée.

Ce tarif est composé du prix actualisé d'acquisition des bacs découlant du marché en cours, majoré du coût de livraison.

B/ Mise à disposition de conteneurs sur des périodes de courtes durées

Ce tarif par bac est applicable à chaque demande de mise à disposition inférieure à un mois. Ces demandes émanent principalement d'associations ou d'organismes publics et privés dans le cadre de l'organisation de manifestations ponctuelles.

Ce tarif est composé d'une partie forfaitaire à laquelle viennent s'ajouter les deux composantes (pesée et levée) de la partie incitative de la REOM à l'identique du tarif général de la redevance.

Partie forfaitaire	Rappel tarifs 2014 en € HT	Proposition de tarifs 2015 en € HT	Tarifs 2015 € TTC
Bac à 2 roues	25,00 €	25,45 €	28,00 €
Bac à 4 roues	45,45 €	46,36 €	51,00 €

C/ Tarif spécifique : Collecte ponctuelle de conteneurs et de Points d'Apport Volontaire

Ce tarif est applicable notamment dans le cas d'une demande de rattrapage de collecte de déchets émanant d'un usager n'ayant pas pu être collecté dans le cadre normal du circuit de collecte pour des raisons non imputables aux services de la CAGB.

Ce tarif calculé à l'heure, est fixé à **50,00 € HT** pour 2015 et 55,00 € TTC (rappel 2014 : 49,09 HT) avec un minimum d'une demi-heure facturée.

D/ Tarif de l'avenant

Durant toute la vie du contrat d'abonnement au Service Public de Gestion des Déchets, les demandes de modification de contrat (avenants) donnant lieu à un déplacement de personnel, sont soumises à facturation dès la deuxième demande, à l'exception des cas suivants qui ne donnent pas lieu à facturation :

- lors de la création et de la clôture du contrat,
- à l'occasion d'une intervention liée à l'entretien du bac, à son remplacement total suite à disparition ou détérioration dans des circonstances n'engageant pas la responsabilité du titulaire,
- lors d'une intervention sur un bac pour déchets recyclables, hormis en cas de disparition ou dégradation engageant la responsabilité du titulaire.

Tout avenant supplémentaire sera facturé unitairement et forfaitairement au tarif de : **29,09 HT** pour 2015 et 32,00 € TTC (rappel 2014 : 28,18 € HT)

E/ Tarif intervention

Ce tarif forfaitaire s'applique dans le cas d'un déplacement injustifié à la suite d'une prise de rendez-vous chez l'utilisateur ainsi que dans certaines situations induites par le non respect des prescriptions figurant dans le Règlement de Collecte. Il est constitué d'une partie main d'œuvre ainsi que d'une partie liée à l'utilisation d'un véhicule utilitaire.

Le tarif horaire est fixé à : **29,09 € HT** pour 2015 et 32 € TTC (rappel 2014 : 28,18 € HT)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- sur le budget annexe Déchets 2015,
- sur les montants des tarifs 2015 de la gestion des déchets entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123
Contre : 0
Abstentions : 2

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 24 DEC. 2014